

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. ROZOY - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conventions d'objectifs et de moyens et avenant à conclure entre la Ville et divers organismes

M. El Hassouni, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que l'avenant à convention ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et divers organismes.

1 – CULTURE – Nouvelles conventions

En consacrant près de 23% de son budget à la culture, la Ville de Dijon marque sa volonté de soutenir la création artistique et de permettre au public de bénéficier d'une offre particulièrement riche et diversifiée dans les domaines du patrimoine, des arts visuels, du cinéma, du spectacle vivant (musiques, danse, théâtre, arts du cirque, arts de la rue) de la lecture ou encore de la culture scientifique et technique.

L'action de la Ville en faveur de la culture se traduit notamment par le soutien important apporté au secteur associatif. Ainsi, ce sont plus de 220 associations qui ont été soutenues en 2017, pour un montant global de 3,3 millions d'euros.

Afin de favoriser l'accompagnement des associations les plus structurantes dans leurs esthétiques pour le territoire, il vous est proposé de formaliser le partenariat entre celles-ci et la Ville par la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Quatre associations culturelles sont aujourd'hui concernées.

- Cirq'Onflex

Fondé en 2009, l'association Cirq'Onflex est, depuis ses débuts, dédiée à la structuration et au développement du cirque actuel à Dijon et en Bourgogne Franche-Comté. La diffusion, l'éducation artistique et culturelle ainsi que l'accompagnement à la création sont les trois axes majeurs de la structure qui se déclinent sous différentes formes dont des temps forts comme le festival Prise de Cirq', Attractions à Fontaine d'Ouche...

Un réseau de partenaires soutient l'association depuis plusieurs années, dont la Ville de Dijon à la fois au titre de ses crédits spécifiques et au titre de son droit commun. La Ville a donc souhaité que soit conclue une convention d'objectifs et de moyens avec les partenaires concernés (Etat, DRAC Bourgogne Franche-Comté et Région Bourgogne Franche-Comté) et l'association, pour les années 2018 à 2020.

Cette convention prévoit, pour l'association, la mise en œuvre d'un programme d'actions décliné en fiches actions. En contrepartie de ces engagements, la Ville versera à l'association, pour l'année 2018, et au titre de son droit commun, une subvention annuelle de 42 000 €.

- Zutique Productions

L'objet de l'association Zutique Productions est, depuis 1996, de promouvoir les expressions musicales et les cultures urbaines dans toutes leurs diversités. L'association est ainsi devenue l'une des plus importantes entreprises culturelles dijonnaises, un opérateur artistique structurant majeur en Bourgogne Franche-Comté, reconnu par de nombreux partenaires institutionnels, professionnels et médiatiques, locaux et nationaux. Aujourd'hui, elle oriente son activité autour de trois axes : l'organisation d'événements culturels, le service aux artistes, le conseil aux institutions, collectivités ou opérateurs et la mise en œuvre, dans le quartier des Grésilles, d'un projet culturel urbain qui conjugue démarche artistique et interaction sociale.

Plusieurs partenaires soutiennent l'association depuis plusieurs années, dont la Ville de Dijon à la fois au titre de ses crédits spécifiques et au titre de son droit commun. La Ville a donc souhaité que soit signée une convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'association, pour les années 2018 à 2020.

Au regard de son activité structurante sur le territoire, il est proposé que la Ville de Dijon accorde à l'association, pour les trois années de la convention et au titre de son droit commun, une subvention annuelle de 96 500 € répartie comme suit :

- . 15 000 € au titre de la saison musicale,
- . 44 000 € pour le Tribu Festival,
- . 15 000 € au titre du festival Nuits d'Orient,
- . 5 500 € au titre du M.U.R (Modulable Urbain Réactif),
- . 17 000 € au titre du fonctionnement.

- Ecole Municipale et Orchestre d'Harmonie de Dijon (EMOHD)

L'Ecole Municipale et Orchestre d'Harmonie de la Ville de Dijon contribue à l'étude, à l'apprentissage et à l'exécution de la musique d'harmonie et souhaite rendre cet enseignement accessible à tous les publics. Elle développe, pour y parvenir, un dispositif inédit d'aide aux personnes souffrant de troubles des apprentissages. La Ville de Dijon souhaite encourager et soutenir cet acteur important œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical à Dijon.

Aussi, il vous est proposé de conclure une convention d'objectifs et de moyens, annexée au présent rapport, afin de sécuriser les relations avec cette association. En contrepartie des engagements de l'association déclinés dans le programme d'actions prévu dans la convention, la Ville de Dijon versera à l'Ecole Municipale, pour l'année 2018, une subvention de 43 400 €.

- Compagnie Drôle de Bizarre

La Compagnie Drôle de Bizarre a pour objet de produire, réaliser, créer, diffuser des spectacles de théâtre contemporain destinés au plus grand nombre et à tous les types de publics.

Dans le cadre de cette activité principale de création, l'association a le souci de favoriser, développer et promouvoir, dans les domaines artistiques culturels, éducatifs, la formation, la sensibilisation des hommes et des femmes aux arts dramatiques, leur participation à la pratique culturelle.

La Ville de Dijon souhaitant promouvoir notamment la création et la diffusion de spectacles vivants théâtraux destinés à tous les publics, il vous est proposé de conclure une convention d'objectifs et de moyens, annexée au présent rapport, afin de sécuriser les relations avec cette association. En contrepartie des engagements de l'association déclinés dans le programme d'actions prévu dans la convention, la Ville de Dijon versera à la Compagnie Drôle de Bizarre, pour l'année 2018, une subvention de 10 000 €.

2 – EMPLOI / INSERTION – Avenant à convention

- CREATIV'

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une aide financière au **Groupement d'Intérêt Public CREATIV'** d'un montant de 95 000 € pour l'année 2018 (60 000 € au titre du fonctionnement des Points-Relais et du financement d'actions territorialisées et 35 000 € pour la prise en charge d'un poste de référent PLIE). Cette subvention a été formalisée par une convention annuelle signée le 19 janvier 2018.

Un ajustement de l'aide financière a été sollicité par le Groupement d'Intérêt Public CREATIV' pour le fonctionnement des Points Relais, notamment sur le quartier des Grésilles.

Aussi, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande d'aide financière en attribuant une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 € au Groupement d'Intérêt Public CREATIV', au titre du fonctionnement des Points-Relais. Un avenant à la convention du 19 janvier 2018, annexé au présent rapport, précise l'ajustement de l'aide financière initialement prévue en augmentant la subvention au titre du fonctionnement des Points-Relais à 70 000 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets de conventions d'objectifs et de moyens et l'avenant à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- 2 - m'autoriser à signer les conventions et avenant aux conventions, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Abstentions : 6